



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question au Gouvernement n° 3072

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Daniel Marcovitch, pour le groupe socialiste.

M. Daniel Marcovitch. Ma question, à laquelle j'associe Jérôme Lambert, président du groupe d'amitié entre la France et l'Algérie, car elle concerne ce pays, s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, samedi dernier, un torrent de boue a dévalé les collines surplombant Alger. Les rues du quartier de Bab-el-Oued ont été brutalement balayées par un flot impétueux et dévastateur, de la hauteur d'un immeuble, selon les témoins. La vague a emporté des biens, des véhicules et, malheureusement, aussi des centaines de vies humaines. Le décompte des victimes s'alourdit avec les heures : 250 hier, près de 600 ce matin, sans doute beaucoup plus en réalité.

Victimes d'une tragédie politique, évoquée ici même à de nombreuses reprises ces dernières années, les Algériens sont aujourd'hui encore injustement frappés par une catastrophe, cette fois-ci naturelle, aux conséquences dramatiques. La solidarité que notre pays manifeste traditionnellement à l'égard de pays et de peuples victimes de graves accidents naturels nous commande de lui venir en aide. Et compte tenu des liens qui nous unissent à ce pays, cette obligation morale est encore plus forte.

La France, son gouvernement, mais aussi de nombreuses collectivités locales ont manifesté leur compassion et leur volonté d'apporter leur secours.

Où en est-on ? Comment nos communes et nos régions, désireuses de faire quelque chose, pourraient-elles faire preuve d'un maximum d'efficacité ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Des intempéries d'une ampleur catastrophique se sont effectivement abattues, les vendredi 9 et samedi 10 novembre, sur l'Algérie, et plus particulièrement sur la ville d'Alger. Le bilan s'élèverait à plus de 600 morts.

Face au drame qui les frappe, le Gouvernement a fait part de sa sympathie attristée et de celle de toute la représentation nationale au peuple d'Algérie.

Dès le dimanche 11 novembre, la France, par le canal du ministère des affaires étrangères, répondait à la demande d'assistance du gouvernement algérien. Dans le cadre de la coordination assurée par le ministre des affaires étrangères, j'ai décidé d'envoyer, dès la fin de la matinée du 11 novembre, un premier détachement de reconnaissance et d'évaluation composé d'officiers des unités de la sécurité civile de sapeurs-pompiers.

Par l'intermédiaire de l'ambassade de France, une réunion de travail avec la direction générale de la protection civile algérienne a permis de définir les besoins en renforts tant humains que matériels.

Ce jour, un détachement de la sécurité civile composé de quatre équipes cynophiles spécialisées dans la recherche et le sauvetage de personnes ensevelies, ainsi qu'un groupe avec son matériel de traitement de l'eau, rejoindront Alger.

Aux personnels et aux moyens du ministère de l'intérieur s'ajoute le matériel humanitaire mobilisé par le ministère des affaires étrangères et de la coopération.

Au total, le détachement français sera constitué d'une trentaine de membres de la sécurité civile. Bien entendu, il pourra être renforcé en fonction des demandes exprimées par les autorités algériennes. Je sais, en outre, que les collectivités locales, notamment les régions, se mobilisent pour venir en aide au peuple algérien dans ces circonstances tragiques.

La solidarité doit s'exprimer, monsieur le député, mais là encore, en actes ; c'est ce que le gouvernement français s'est engagé à faire. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Daniel Marcovitch](#)

Circonscription : Paris (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3072

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2001, page 7799

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 novembre 2001